



ORDRE NATIONAL
DES PÉDICURES-PODOLOGUES

Commission formations, compétences
et évaluation des pratiques professionnelles

**Rapport d'expérimentation d'évaluation
des pratiques professionnelles (EPP)
2008-2010**

Annette NABERES
Jean Louis BONNAFÉ
Eric PROU
Camille COCHET

1. LA CONVENTION

La Haute Autorité de Santé en la personne de son président le Professeur Laurent DEGOS a signé avec l'Ordre National des Pédicures-Podologues une convention concernant la mise en œuvre d'une expérimentation de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles.

Cette convention comprend un volet de recrutement et de formation de professionnels dits « facilitateurs » pour développer la démarche EPP dans les régions à partir de référentiels EPP créés au cours de la formation et un volet communication pour sensibiliser les pédicures podologues à la démarche qualité et leur présenter la philosophie de l'EPP en valorisant son aspect formatif.

Cette phase d'expérimentation est la base de lancement d'un dispositif destiné à permettre à chaque pédicure-podologue de satisfaire à ses obligations déontologiques de recherche de qualité de ses soins et d'amélioration de ses pratiques.

Contrairement aux professions médicales la profession n'est actuellement soumise à aucune obligation réglementaire de formation continue et d'amélioration des pratiques. Si la loi HPST de juillet 2009 acte le développement professionnel continu pour les professionnels de santé, les décrets d'application sont en attente de publication. La démarche demeure donc à ce jour un engagement basé sur le volontariat et la conscience de chacun.



Signature le 18 septembre 2008 de la convention entre l'ONPP et la HAS portant sur l'expérimentation de la mise en œuvre de l'Evaluation des Pratiques Professionnelles, la communication, le partage et la diffusion d'informations relatives à l'EPP

2. ANNEE 2009

2.1. La formation des facilitateurs et l'élaboration des programmes d'EPP

Les facilitateurs ont été recrutés par le CNOPP selon une procédure de sélection normalisée d'appel à candidatures (fin 2008). Les candidats retenus devaient exercer depuis plus de 5 ans et avoir démontré dans le passé leur intérêt pour l'amélioration des pratiques professionnelles. L'Ordre a orienté son choix, autant que possible, vers des pédicures-podologues non impliqués dans la vie ordinaire ou en responsabilité gestionnaire dans des organismes en lien avec la formation continue. Le nombre des facilitateurs est égal au nombre de régions professionnelles des pédicures-podologues, soit vingt et une, auquel, dans un souci d'équilibre numérique, il faut en ajouter un vingt-deuxième pour la région Ile-de-France et DOM-TOM.

Assurée par la HAS, leur formation s'est déroulée conjointement avec celle des représentants de la profession des masseurs-kinésithérapeutes ; une manière de confronter ses pratiques avec d'autres professionnels de santé.

Séminaires de Formation

- Session de 2 jours : en deux groupes de 10 facilitateurs :
 - 11 et 12 février 2009 HAS
 - 17 et 18 mars 2009 HAS
- Session de 1 jour : en un seul groupe de 20 facilitateurs :
 - 16 juin 2009 HAS
- Session de 1 jour : en un seul groupe de 20 facilitateurs :
 - 17 juin 2009 Conseil national de l'Ordre

Les facilitateurs, à l'issue de cette formation ont retravaillé les programmes et souhaité une journée supplémentaire :

- Session de 1 jour : en un seul groupe de 20 facilitateurs :
 - 24 novembre 2009

Un rapide énoncé des objectifs de chaque session de formation assurée par les Docteurs Christian BOISSIER et Marielle LAFONT et par Pierre TRUDELLE du Service évaluation et amélioration des pratiques à la HAS, a permis de comprendre le rôle et les objectifs dévolus aux futurs facilitateurs.

Si le premier séminaire s'est plutôt concentré sur la familiarisation avec les méthodes générales de l'évaluation (concepts, méthodes de recherche documentaire, méthodes EPP et indicateurs de suivi...), le deuxième a réparti les facilitateurs en groupes de travail, constitués par affinités professionnelles (en trinômes ou quadrinômes), pour qu'ils réfléchissent à l'élaboration de programmes d'évaluation des pratiques à partir des recommandations existant en podologie.

Les formateurs de la HAS aidés par Emmanuelle BLONDET (documentaliste) et Rose DERENNE (Chef de projet à la Direction de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins) ont encadré et alimenté cette phase d'élaboration des recommandations par pratiques. Un dernier séminaire a été consacré à la présentation des travaux finalisés, à savoir les cinq pratiques retenues pour lancer la phase d'expérimentation de l'évaluation

5 programmes d'évaluation ont été retenus :

- Dossier du patient en pédicurie-podologie
- Hygiène des soins au cabinet
- Hygiène des locaux
- Bilan podologique du patient âgé
- Avis podologique sur une gonalgie

Au terme de sa formation, chaque facilitateur s'est vu doté d'une « mallette du formateur EPP » contenant la déclinaison de différentes méthodes EPP modèles, en relation avec les thèmes de santé publique définis par le Conseil national de l'Ordre. Deux facilitateurs ont abandonné en cours de formation, pour des raisons de disponibilité personnelle.

Fin 2009, les facilitateurs assurent localement la promotion, le suivi et la coordination des EPP, dans le respect d'une Charte d'engagement des facilitateurs signée par les parties prenantes pour une durée d'un an.

2.2. Les pré-tests en régions

Afin de permettre aux facilitateurs de présenter l'EPP aux élus ordinaires, il a été décidé de faire des tests sur une ou deux réunions de groupe de conseillers ordinaires et de leur présenter les objectifs et les méthodes d'EPP. Ces tests ont été effectués dans vingt régions au dernier trimestre 2009.

Les élus étaient dès lors en mesure de répondre aux questions des professionnels.

2.3. L'ouverture des inscriptions à l'EPP

Elle a eu lieu en octobre 2009 et a rapidement remporté un vif succès. Certaines régions à faible effectif de professionnels (entre 100 et 300 podologues), ont connu un taux de réponse très important, jusqu'à 56%.

Il est des régions dont le taux de réponse souffre d'une communication moins développée. L'envoi d'un courrier spécialement dédié à l'EPP représente, pour les régions à fort effectif, une dépense difficile à assumer par le conseil régional. Ces régions doivent se contenter de communiquer par le truchement de leur bulletin régional, or l'expérience a montré qu'un courrier dédié comportant une fiche d'inscription à retourner suscite dans les semaines qui suivent une augmentation très nette des inscriptions.

Il est à noter que les réponses sont très majoritairement adressées par courrier. Le téléchargement de la fiche (annexe 1) sur le site de l'Ordre et son envoi par mail ne sont pas encore très utilisés

Fin septembre 2010 le taux de réponse était de 10.12 %.

2.4. Les choix de programmes

5 référentiels EPP ont été proposés aux professionnels.

N°	Intitulé du programme	% des P.P. inscrits*
1	Dossier du patient en pédicurie-podologie	21.89 %
2	Hygiène des soins au cabinet	25.26 %
3	Hygiène des locaux	4.53 %
4	Bilan podologique du patient âgé	23.89 %
5	Avis podologique sur une gonalgie	36.42 %

* total supérieur à 100 %, certains inscrits ayant indiqué 2 programmes en premier choix

Il est à noter que le programme 3 concernant l'hygiène des locaux n'a été que rarement choisi. Après interrogation d'un certain nombre de professionnels, il semble que cette désaffection ne soit pas due à un manque d'intérêt pour le sujet mais à une incompréhension de l'EPP. Beaucoup de professionnels pensent que ce programme consisterait en une visite de leurs locaux avec une intention normative évidente et s'en sont détournés pour cette raison. Cela démontre la nécessité de communiquer sans cesse sur les objectifs et les méthodes de l'EPP.

La fiche d'inscription des professionnels souhaitant s'engager dans l'EPP comporte également un questionnaire sur les référentiels EPP que les podologues souhaitent voir développer dans les années à venir, à partir des recommandations existantes.

Les sujets retenus sont par ordre de préférence :

- Dépistage du mélanome,
- Pied diabétique,
- Polyarthrite,
- Onychomycoses,
- Prévention des chutes,
- Education thérapeutique.

2.5. La communication

La convention a déterminé le partage de la communication et de la diffusion de l'information sur les EPP. Outre le site Internet, les articles dédiés dans le bulletin national de l'Ordre « Repères » et dans les bulletins d'informations régionales des CROPP, la communication des EPP est relayée par un organe de référence et de diffusion :

Le Groupe contact

Placé sous l'égide du CNOPP, ce groupe rassemble des représentants de la HAS, du ministère de la Santé, ainsi que les délégués de 9 institutions de la profession

- ADP Midi Pyrénées (Association pour le développement de la podologie)
- ADP Paca Corse
- ANCRED (Association Nationale de Coordination des réseaux Diabète)
- ANEPP (Association Nationale de Coordination des réseaux Diabète)
- API (Association Posturologie Internationale)
- Elsevier Masson
- FNP (Fédération Nationale des podologues)
- SNIFPP (Syndicat National des Instituts de Formation en Pédicurie Podologie)
- SOFPOD (Société Française de Podologie)

Rassemblés pour la première fois le 9 avril 2009, ses membres en ont défini les premiers objectifs :

- Assurer un rôle de coordination de la communication réalisée auprès des professionnels, pédicures-podologues ;
- Utiliser les vecteurs de communication de chacune des entités présentes (revues professionnelles, sites institutionnels, réseaux de santé, réunions internes, colloques externes...).

Ces différentes associations ont accueilli lors de leurs différents congrès et colloques des facilitateurs et des délégués EPP et leur ont permis de présenter les objectifs, les programmes, la mise en place de l'EPP en pédicurie podologie.

Ce fut le cas lors des Congrès annuels de la FNP, de la SOFPOD, de l'API et lors des colloques et soirées scientifiques de l'ADP Midi Pyrénées et de l'ADP Paca-Corse. Certains syndicats régionaux nous ont également ouvert leurs portes lors de leurs réunions (exemple en Poitou-Charentes).

Cela a permis de diffuser l'information sur la mise en place de l'EPP en pédicurie-podologie et de répondre aux interrogations des professionnels.

Nombre d'entre eux voient encore dans l'EPP une évaluation normative qui leur inspire de la défiance. Il est nécessaire de lever l'ambiguité et de diffuser largement le caractère formatif de l'EPP et le fait qu'elle n'altère en rien la liberté de choix de ses pratiques pour un professionnel.

Les moyens et outils de communication

Trois réunions internes à notre instance ont été dédiées spécifiquement à l'EPP :

La première rencontre des facilitateurs EPP à l'Ordre national le 17 juin 2009 a eu pour objectif de présenter un plan de communication et de remettre un diaporama « clef en main » (document joint en annexe) pour les facilitateurs afin qu'ils puissent l'utiliser et reprendre les messages de communication lors de la première réunion avec les professionnels participants à leur programme EPP.

Le 18 septembre 2009, la deuxième rencontre des facilitateurs EPP à l'Ordre national cette fois avec les présidents des CROPP et leur délégué EPP, a porté sur :

- le Contexte et les modalités pratiques organisationnelles et financières
- le Calendrier de mise en place (phase de test avec les élus ordinaux et phase d'expérimentation conforme à la convention HAS/ONPP)
- la Présentation des 5 thèmes
- la Présentation des actions de communication

Enfin le 20 novembre 2009 : lors de la 2ème rencontre nationale des Conseillers de l'Ordre des pédicures-podologues, la matinée a été consacrée à la présentation de l'EPP auprès des élus de l'institution en présence des représentants de la HAS : Docteur Christian BOISSIER et Pierre TRUDELLE du Service évaluation et amélioration des pratiques professionnelles.

Par ailleurs, une rubrique entière sur le site internet www.onpp.fr est dédiée à l'EPP et est régulièrement mise à jour.



2.6. La gestion administrative de l'EPP

Elle est sous la responsabilité du Conseil national qui détermine les priorités et prend en charge les dépenses engagées pour les actions.

Trois conseillers nationaux M. BONNAFÉ, M. PROU et Mme NABERES ont suivi la même formation que les facilitateurs.

Des procédures organisationnelles ont été mises en place pour assurer l'harmonisation du déroulement des actions d'EPP dans toutes les régions. Elles ont été exposées et commentées lors d'une réunion des facilitateurs, des délégués EPP et des présidents des conseils régionaux le 18 septembre 2009.

Dans chaque région un délégué régional EPP a été choisi. En accord avec le président de la région, il assiste le facilitateur dans l'organisation et la préparation des réunions des groupes d'analyse de pratiques entre pairs. Dans la plupart des régions le secrétariat du CROPP prête main forte au Délégué. Leur interlocuteur principal est la déléguée nationale à l'EPP : Annette NABERES.

Le CROPP enregistre les demandes d'inscription des professionnels et le retransmet au conseil national. Lorsque le nombre de demandes est suffisant pour pouvoir constituer des groupes de pairs, le CROPP propose une liste de participant au CNOPP qui valide ce groupe en veillant que les choix de programmes des participants et le nombre de ceux-ci (8 à 12) soient respectés et correspondent aux préconisations de la HAS.

Les programmes comportant pour 4 d'entre eux des questionnaires d'Audit, il a été choisi pour respecter l'anonymat de faire transiter les réponses par le Conseil national qui les retransmet au facilitateur en les ayant anonymisées.

Chaque réunion de GAPP fait l'objet d'une demande d'ordre de mission de la part du facilitateur et de l'éventuelle soumission d'un devis par le conseil régional en cas de location de salle. Les participants signent une liste d'émargement (annexe 2) et l'un d'entre eux, coopté comme secrétaire de séance, rédige le compte rendu (annexe 3).

A la fin de chaque programme le facilitateur remplit une fiche de synthèse du programme (annexe 4) et chacun des participants, une fiche de synthèse d'engagement individuel (annexe 5).

3. ANNEE 2010

3.1. L'implémentation en régions

De janvier à septembre 2010, **37 groupes** ont été constitués dans 19 des 21 régions. Ils ont réuni au total **353 pédicures-podologues soit 3,30 % des professionnels**.

Un certain nombre de ces programmes ont été réalisés dans un délai plus court que celui prévu dans le référentiel afin d'avoir quelques résultats de programmes achevés avant la fin septembre, date d'expiration de la convention d'expérimentation. Les autres se déroulent suivant le schéma prévu.

Les programmes retenus en concertation entre les facilitateurs, les délégués et présidents de région, la déléguée nationale sont les suivants :

N°	Intitulé du programme	Nombre de GAPP	Nombre de Professionnel s	% des PP. engagés	Nombre de facilitateurs
1	Dossier du patient en pédicurie-podologie	5	47	13.31 %	5
2	Hygiène des soins au cabinet	13	130	36.83 %	9
4	Bilan podologique du patient âgé	10	101	28.61 %	6
5	Avis podologique sur une gonalgie	9	75	21.25 %	7

Le programme 3, qui concerne l'hygiène des locaux n'a que rarement été placé en premier choix par les professionnels. Or c'est un programme simple et qui concerne tous les praticiens.

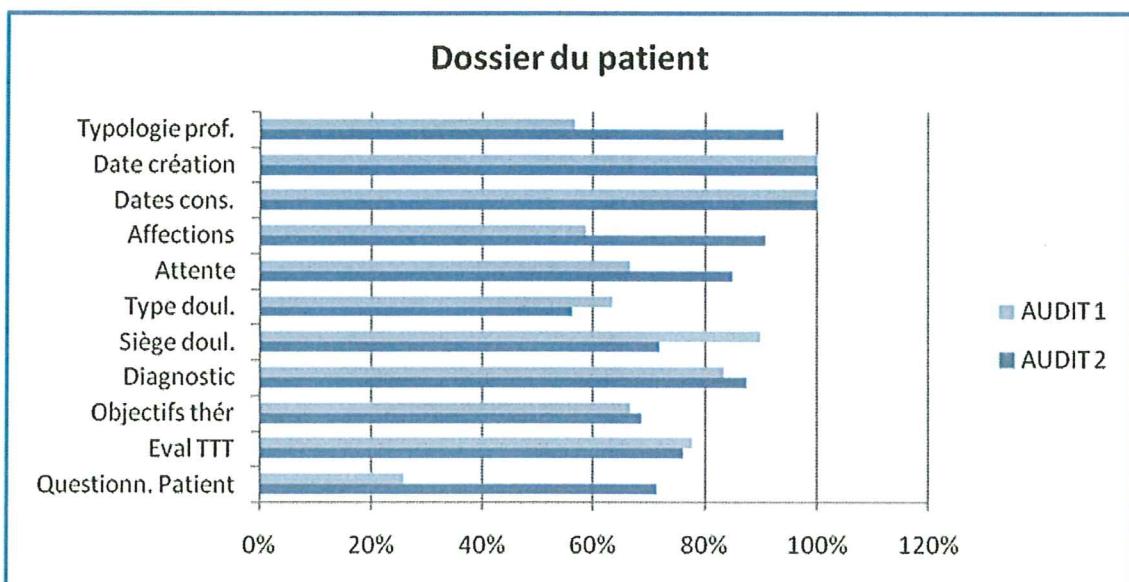
La raison de cette désaffection lorsque l'on interroge les professionnels que l'on a l'occasion de rencontrer est liée à la crainte qu'il s'agisse d'un contrôle de type normatif, certains ayant même pensé que le facilitateur venait « inspecter » les locaux et que cette inspection pouvait déboucher sur des sanctions.

Il est indispensable que les réponses soient parfaitement anonymisées par des moyens informatiques. Un serveur dédié ayant un coût trop important, nous devons envisager des questionnaires codés. L'Ordre national doit néanmoins pouvoir disposer des codes afin de pouvoir délivrer les attestations d'EPP.

= Il est nécessaire de communiquer sur le sujet pour insister sur les principes de l'EPP et l'aspect formatif de la démarche.

3.2. Les premiers résultats

Le programme 1 : dossier du patient



Dans ce programme, les marges de progression ont été plus marquées particulièrement pour les critères concernant la typologie de l'exercice professionnel du patient, l'interrogatoire recherchant les affections présentées, le fait de noter dans le dossier les attentes et les objectifs du patient et de lui proposer en fin de traitement un questionnaire de satisfaction ou une évaluation de type qualité de vie.

Les professionnels déclarant souvent avoir conduit un interrogatoire quasiment exhaustif sans pour autant transcrire les réponses dans le dossier. Certains dossiers informatisés limitent d'ailleurs les possibilités de saisies, et nombreuses ont été les remarques sur l'aspect chronophage de l'établissement d'un dossier exhaustif dès la première consultation.

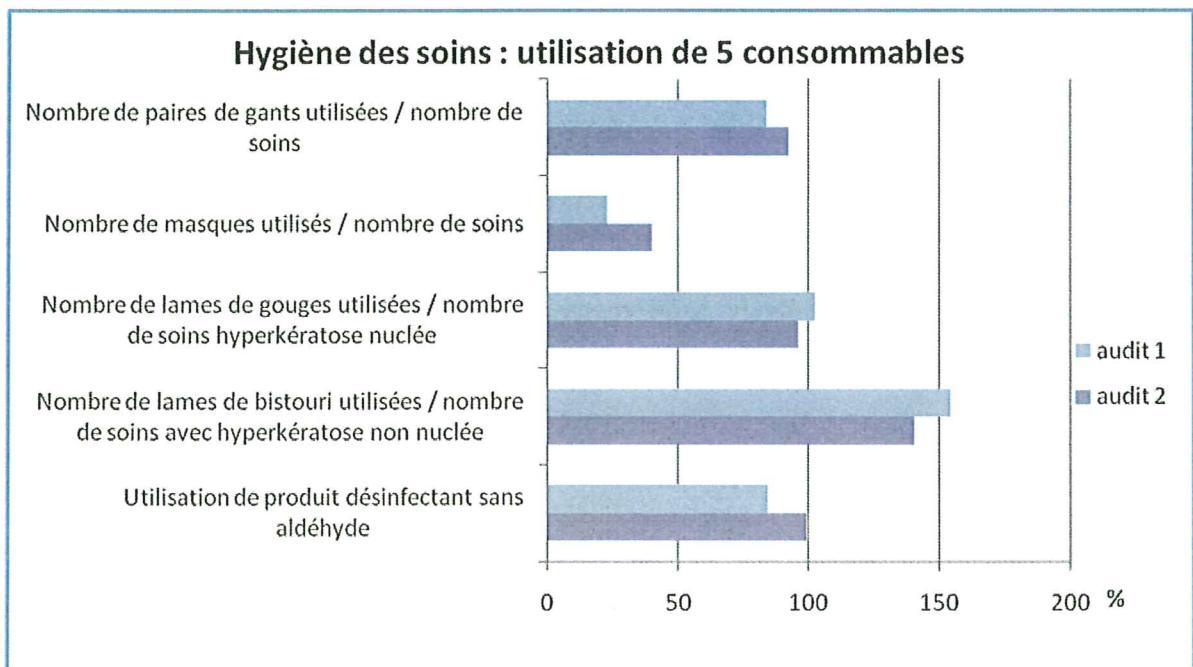
Le programme 2 : hygiène des soins au cabinet

Ce programme est celui pour lequel les résultats sont les plus nombreux. C'est un programme qui est simple, facile à réaliser pour les participants et à analyser pour le facilitateur.

Lors de l'élaboration de ce programme, pendant la formation des facilitateurs à la HAS, nous avions pensé qu'il présentait une bonne marge de progression et que l'hygiène était un domaine où de gros progrès restaient vraisemblablement à faire. Nous avons pu constater que cela n'était pas le cas. Cela se retrouve dans les commentaires portés sur les fiches de synthèse d'engagement individuel d'un certain nombre de participants.

Il faut néanmoins se garder d'étendre ce constat à l'ensemble de la profession, car de nombreux facilitateurs ont pu constater que les professionnels qui s'étaient inscrits étaient souvent des praticiens qui avaient l'habitude de suivre des formations et de se tenir informés des pratiques recommandées. Il est donc logique que leurs pratiques en soient déjà proches.

En regroupant les données de plusieurs groupes, on obtient les résultats suivants :



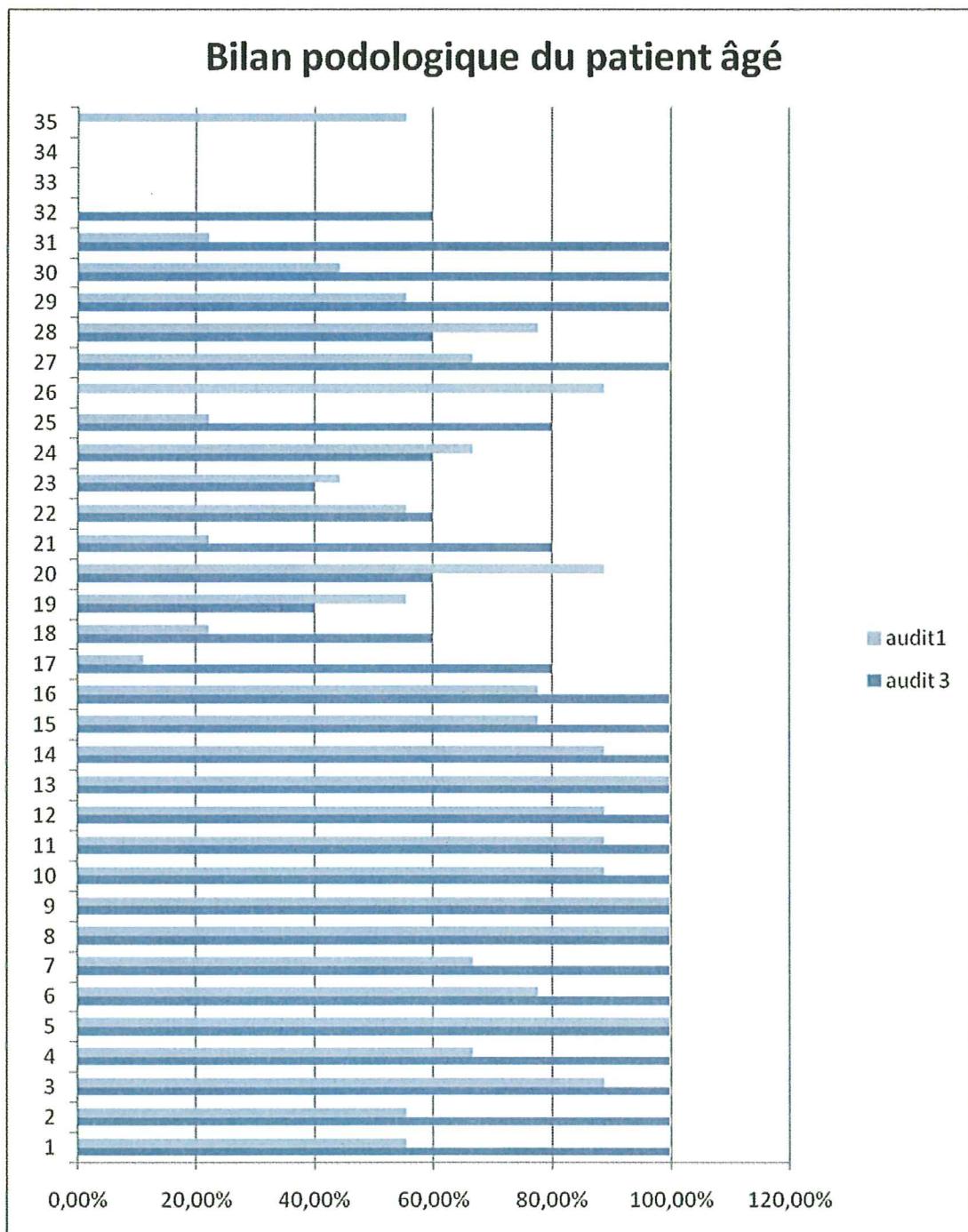
On peut constater que la progression la plus nette concerne les masques (+ 17,21 %), puis le choix du désinfectant (+ 14,48 %) et enfin les gants (+ 8,31 %).

En revanche, le nombre des gouges et surtout des lames de bistouri utilisées a eu tendance à décroître.

Il est à remarquer que pour ces deux programmes les participants ont relevé comme point de satisfaction le fait d'avoir pris connaissance des recommandations existantes, ce qui n'avait encore jamais été le cas pour la plupart d'entre eux.

Certains souhaiteraient voir augmenter le nombre de consommables pris en compte. Il avait été volontairement limité pour faciliter l'adhésion au programme.

Le programme 4 : bilan podologique du patient âgé



Bilan podologique du patient âgé a été plus largement choisi. Il correspond à une catégorie de patients dont la prise charge est particulièrement fréquente.

La méthode retenue est l'audit clinique et le groupe d'analyse de pratiques entre pairs (GAPP). Le questionnaire d'audit est assez long (35 réponses demandées) et certains participants s'en sont plaint.

Ils ont également constaté que s'ils avaient l'habitude de faire un bilan assez complet, la plupart d'entre eux ne prenaient pas le temps de tout noter dans le dossier. Au cours du programme, ils se sont efforcés de progresser dans le recueil des données.

La marge de progression est assez importante pour de nombreux items.

Il est particulièrement intéressant de constater que nombre d'entre eux sont appliqués par 100 % des participants à l'issue du programme. Cependant ceux qui concernent les bilans fonctionnels sont restés inexploités car, pour la plupart des participants, ils nécessitent une formation complémentaire.

Le programme 5 : avis podologique sur une gonalgie

Il n'existe pas de recommandation spécifique pour ce thème.

Les référentiels utilisés sont d'ordre médico-chirurgical et les participants participent à la recherche documentaire.

Ce programme a pour objet de trouver un consensus dans les groupes sur une liste de données de bilan de base à partir de dossiers et de questions ouvertes.

Il vise également à améliorer la communication interprofessionnelle.

Les groupes qui se sont réunis ont travaillé de manière assez dissemblable, il sera utile de formaliser les prochains programmes de manière plus stricte pour pouvoir faire plus facilement la synthèse des critères retenus.

4. LE BILAN À 9 MOIS

4.1. Les points forts du dispositif

Le taux de réponse des professionnels est tout à fait satisfaisant puisque les formateurs de la HAS estimaient que le taux habituel est d'environ 2%. Avec un taux dépassant 10 % la profession fait preuve d'un souhait d'engagement très élevé dans la démarche qualité.

C'est d'autant plus encourageant que, la profession étant presque exclusivement libérale, le temps disponible pour le développement professionnel continu est limité par les contraintes de l'exercice au quotidien.

La fiche de synthèse d'engagement dans la démarche EPP recense **les apports de la démarche pour les praticiens, leurs points de satisfactions et leurs propositions d'amélioration.**

Le point de satisfaction majeur concerne les échanges entre pairs qui sont véritablement plébiscités. Sont soulignés également la qualité des facilitateurs et la convivialité des réunions.

La notion de remise en question, de confrontation aux pratiques recommandées est également très appréciée.

Les améliorations mises en œuvre concernent les pratiques elles mêmes, la communication interprofessionnelle et le souhait de continuer à progresser.

4.2. Les projets d'améliorations

4.2.1. Organisationnelles

La nécessité de mettre à la disposition des professionnels les mêmes modalités d'EPP sur tout le territoire oblige à une certaine uniformisation des modalités organisationnelles. De plus, le besoin d'évaluer les résultats implique l'établissement de comptes-rendus, de rapports d'activités et de transmission des données qui viennent s'ajouter pour les facilitateurs et les conseils régionaux à des tâches déjà lourdes.

Il y a donc très fréquemment des omissions ou des retards qui montrent qu'il serait souhaitable de simplifier certaines étapes mais il est impératif de veiller à ce que cela ne se fasse pas au détriment de la qualité des actions EPP.

Il est assez frappant de constater que les retours d'information se font très majoritairement par documents papier complétés de façon manuscrite, il serait souhaitable de privilégier les documents informatisés et l'envoi par courrier électronique sur la boîte aux lettres dédiée à l'EPP pour les comptes rendus, et les fiches de synthèses essentiellement.

La gestion de l'EPP par l'Ordre représente un coût important. L'augmentation de la cotisation ordinaire de 2 euros pour couvrir les dépenses est nettement insuffisante. Il serait donc souhaitable de trouver des financements institutionnels.

4.2.2. Recrutement de facilitateurs

Sur les 20 facilitateurs recrutés fin 2008, 2 ont arrêté en cours de formation par manque de disponibilité ou problème personnel. Un facilitateur a terminé la formation mais démissionné au moment des pré-tests, un autre a renoncé quand il a pris conscience de l'aspect chronophage de la mise en œuvre. Un facilitateur en fin de carrière a pris sa retraite et renoncé à toute activité professionnelle, un autre qui est très engagé dans la formation continue a choisi de privilégier cette activité.

Dans une région un facilitateur s'est heurté à des difficultés relationnelles avec les professionnels de sa région et ne pourra signer de nouvelle charte.

Les facilitateurs qui continuent à mener à bien leur tâche ont effectivement beaucoup de mérite. L'activité est chronophage, la rémunération symbolique, et le niveau d'exigence élevé tant de la part de la HAS, que de l'Ordre, des régions et des professionnels. La profession leur doit beaucoup et ne peut guère leur en demander plus.

Il est donc indispensable de recruter et de former de nouveaux facilitateurs. Et ce d'autant que, si pour l'instant les décrets d'application des textes organisant le Développement professionnel continu (DPC) et rendant ainsi la démarche EPP obligatoire ne sont pas parus, leur publication obligera à une montée en puissance des capacités de développement d'actions EPP auquel nous devons nous préparer.

4.2.3. Elaboration de nouveaux référentiels EPP

Les recommandations pour la pratique clinique spécialement élaborées à l'intention des pédicures-podologues sont rares. Celles dans lesquelles leur participation est décrite ou celles qui sont destinées à d'autres soignants mais peuvent être appliquées par les pédicures-podologues ouvrent néanmoins le champ des domaines dans lesquels il est possible de construire de référentiels EPP.

Les facilitateurs actuels et ceux qui seront formés peuvent donc les mettre à profit, ce qui permettra de répondre aux souhaits exprimés par les professionnels inscrits.

C'est par exemple le cas pour le dépistage du mélanome, programme le plus demandé qui fait l'objet de recommandations. L'INCa a développé des outils de formation à la détection précoce des mélanomes. L'Ordre est actuellement en cours de finalisation d'un partenariat avec l'INCa pour permettre aux pédicures-podologues de pouvoir accéder à ce module de formation en ligne.

4.2.4. Communication

Les retours des facilitateurs et des conseillers ordinaires ainsi que les discussions avec les professionnels mettent en lumière la difficulté à informer les praticiens sur l'existence et la nature réelle de l'EPP. Le terme d'évaluation ne facilite certainement pas les choses, la défiance vis-à-vis de ce qui apparaît encore souvent comme un contrôle étant manifeste.

Le fait que l'EPP soit parfois considérée comme une obligation supplémentaire venant augmenter une charge de travail déjà lourde est également un frein.

La méconnaissance des principes de l'EPP et de sa finalité la fait souvent confondre avec une formation continue et les praticiens lorsqu'ils ressentent le besoin de se former sont parfois déçus d'être invités à se tourner vers d'autres dispositifs. Il y a donc encore un long travail de pédagogie à faire.

CONCLUSION

L'ONPP a été véritablement surpris du nombre de professionnels désireux de s'engager dans un programme EPP (plus d'un millier de pédicures-podologues). Un enthousiasme dont la profession peut se féliciter mais qui a engendré des difficultés organisationnelles incontestables. Notre instance seule, avec les moyens humains et financiers dont elle dispose, n'a pu répondre à toutes les demandes. Toutefois, tout en attendant la concrétisation du développement professionnel continu instauré par la loi HPST, cette dynamique sera poursuivie en 2011 et dores-et-déjà, un nouvel appel à candidatures pour être « facilitateur EPP » a été lancé.

Très concrètement, cette phase d'expérimentation a permis d'initier une démarche qualité auprès des professionnels. L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins est une préoccupation éthique inscrite dans le code de déontologie (Art. R. 4322-38 du Code de la Santé Publique), qui est en l'état actuel des textes, le seul qui en fasse une obligation.

L'Ordre, étant très concerné par les obligations déontologiques, met tout en œuvre pour faciliter leur respect dans le souci de l'intérêt des patients et du respect de leurs droits.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des facilitateurs et régions correspondantes

Annexe 2 : Diaporama Communication

Annexe 3 : Feuille d'émargement des participants

Annexe 4 : Compte-rendu de réunion (rédigé par le secrétaire de séance)

Annexe 5 : Fiche de synthèse du programme EPP

Annexe 6 : Fiche de synthèse d'engagement personnel

Annexe 1 : Liste des facilitateurs et régions correspondantes

Facilitateur	Région d'intervention	Programmes
Nelly ABADIE	Aquitaine	Dossier du patient en pédicurie-podologie Avis podologique sur une gonalgie
Gérard BAILLEUX	PACA Corse	Avis podologique sur une gonalgie
Guillaume BROUARD	Limousin	Avis podologique sur une gonalgie
Guillaume CABÉ	Ile de France	Hygiène des soins au cabinet
Alain CAISSO	Rhône Alpes	Avis podologique sur une gonalgie
Guillemette DABIN	Rhône Alpes	Bilan podologique du patient âgé
Didier DUCHER	Centre	Dossier du patient en pédicurie-podologie Hygiène des soins au cabinet
Corinne FERRARI PORTAFAIX	PACA Corse	Dossier du patient en pédicurie-podologie Hygiène des soins au cabinet
Carole GAUD CASAS	Ile de France	Bilan podologique du patient âgé
Pierre HOMAND	Franche comté	Hygiène des soins au cabinet
Yann LE GUEN	Nord pas de Calais Picardie	Hygiène des soins au cabinet Bilan podologique du patient âgé
Benoit LEPAROUX	Bretagne	Hygiène des soins au cabinet Bilan podologique du patient âgé
Jean-Pierre MOREL	Basse Normandie Haute Normandie	Hygiène des soins au cabinet
Annette NABERES	Ile de France Midi Pyrénées	Dossier du patient en pédicurie-podologie Bilan podologique du patient âgé Avis podologique sur une gonalgie
Pierre NIEMCZINSKY	Auvergne	Hygiène des soins au cabinet
Patricia PETERSEN	Languedoc Roussillon	Bilan podologique du patient âgé
Marc RETALI	Alsace	Avis podologique sur une gonalgie
Philippe SAILLANT	Pays de la Loire	Dossier du patient en pédicurie-podologie Hygiène des soins au cabinet

Evaluation des pratiques professionnelles

Réunion préparatoires EPP

Le 18 septembre 2009

Quelle Communication autour de l'EPP ?



Evaluation des pratiques professionnelles

Communiquer vers qui ?

- ▶ Auprès des instances représentatives de la profession
- ▶ Auprès des pédicures-podologues qu'il faut convaincre et encourager à se porter volontaires
 - ▶ Abolis les idées préconçues qui viseraient à dire « être évalué c'est nous juger » NON !
 - ▶ Nous voulons une démarche pédagogique, formative et non normative ; que tous les professionnels s'approprient la notion personnelle d'un développement professionnel continu tout au long de leur carrière.... Et réfléchir à la valorisation de cet engagement....

Ordre national des pédicures-podologues 

Evaluation des pratiques professionnelles

Moyens de communication

- ▶ Le groupe contact s'est réuni une 1^{ère} fois le 9 avril au siège du CNOPP
 - ▶ Les institutions participantes
 - ▶ ADP Midi Pyrénées
 - ▶ ADP Paca Corse
 - ▶ ANCRED
 - ▶ ANEPP
 - ▶ API
 - ▶ Elsevier Masson
 - ▶ FNP
 - ▶ SNIFPP
 - ▶ SOFPOD

Ordre national des pédicures-podologues 

Evaluation des pratiques professionnelles

Objectif du groupe Contact

- ▶ Coordonner la communication que l'on se doit de réaliser auprès des professionnels, pédicures-podologues ;
- ▶ Utiliser les vecteurs de communications de chacune des entités présentes (revues professionnelles, sites institutionnels, réseaux de santé, réunions internes, colloques externes...)

Accord unanime !

Ordre national des pédicures-podologues 

Evaluation des pratiques professionnelles

Moyens de communication externe

- ▶ Les outils de l'instance ordinaire :
 - ▶ National
 - ▶ « Repères » le bulletin de l'Ordre national
 - ▶ www.onpp.fr le site Internet de l'Ordre national
 - ▶ Des communiqués de presse (par étape et point d'avancement)
 - ▶ Régional
 - ▶ Les 21 bulletins d'information des CROPP
 - ▶ Les rencontres régionales ou départementales d'informations (quand programmées et en invitant le facilitateur)
 - ▶ Mailing d'un courrier type aux PP régionaux et inscrits au tableau de l'Ordre

Ordre national des pédicures-podologues 

Evaluation des pratiques professionnelles

Plan

- ▶ **Les messages clefs**
 - ▶ Expliquer ce qu'est l'EPP :
 - ▶ Le concept
 - ▶ Les principes...
- ▶ **Convaincre de l'efficience de cette démarche**
 - ▶ Donner envie de se porter volontaire !

Ordre national des pédicures-podologues 

Moyens de communication interne

Propositions:

- Facilitateurs destinataires de la Revue de Presse
- Si matière RdP dédiée EPP
- Consultation d'un press-book
- Un feuillet électronique d'informations « point d'avancement » (copié au groupe contact)
- Un « Intranet » dédié EPP / Ordre
- Avec le retour d'expériences et les contacts sur le terrain la formalisation d'un FAQ ou Questions/réponses
- Un recueil de procédures (formulaires types, consignes « financières », annuaire....)
- Un « service » de relecture des documents de « com »...

Ordre national des pédicures-podologues

A prévoir....

La communication autour des retours d'expériences :

- Objet de cette deuxième réunion des facilitateurs + présidents et délégués CROPP le 18 septembre
- 2ème rencontre des élus ordinaires le 20 novembre
- 4ème Rencontres HAS en 2010...

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Un échange !

➤ Au fil de la mise en œuvre de l'EPP en pédicurie-podologie, les messages vont s'affiner,

➤ Les besoins matériels et documentaires vont se préciser,

➤ Votre expérience permettra de mieux exprimer les besoins en communication...

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Un outil de communication

Le diaporama « clef en main »

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Réunion.....
Date.....

Définitions

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

La définition de l'EPP

➤ EPP pour Evaluation des pratiques professionnelles

➤ L'EPP est une démarche organisée en vue d'améliorer ses pratiques, l'EPP compare régulièrement les pratiques effectuées et les résultats obtenus, sur la base de recommandations professionnelles préalablement établies. Ainsi :

- Les professionnels s'engagent à fonder leur exercice clinique sur des recommandations
- Ils mesurent et analysent leurs pratiques en référence à celles-ci.

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Une recommandation professionnelle ?

- ▶ Propositions développées selon une méthode explicite pour aider les professionnels de santé à rechercher les soins les plus appropriés dans des circonstances cliniques données.
- ▶ Produites par les agences sanitaires, les sociétés savantes et les associations professionnelles.
- ▶ Les différentes méthodes pour leur élaboration sont actuellement les recommandations pour la pratique clinique (RPC), la conférence de consensus et le consensus formalisé d'experts.

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Un référentiel EPP ?

- ▶ Un référentiel d'EPP est un document ou un ensemble de documents énonçant des exigences qualité relatives à un contexte et une pratique professionnelle.
- ▶ Ces exigences, aussi appelées critères, se réfèrent le plus souvent à des recommandations professionnelles sur la base desquelles toute EPP peut être réalisée.

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Réunion..... Date.....

Contexte : Rappel historique et références légales

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Rappel historique et références légales

Une obligation légale

- ▶ EPP instaurée le 28 décembre 1999 par le décret n°99-1130 pour les médecins. Cette démarche est alors individuelle et basée sur le volontariat.
- ▶ Rendue obligatoire pour les médecins par le décret du 14 avril 2005 (N° 2005-346)

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Rappel historique et références légales

- ▶ étendue aux autres professionnels de santé (médicaux ou paramédicaux), ceux-ci étaient impliqués dans la mise en place de l'EPP à travers leur obligation de formation continue (loi du 9 août 2004 - article L4382-1) :

«l'obligation de formation est satisfaitة notamment par tout moyen permettant d'évaluer les compétences et les pratiques professionnelles».

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Rappel historique et références légales

- ▶ Avec la Loi HPST (article 59) l'évaluation ne sera pas seulement un moyen de satisfaire sa formation mais bien une démarche obligatoire dans le cadre du DPC : le Développement Professionnel Continu.
 - ▶ Il faut encore attendre un décret d'application mais cela relèvera clairement du conseil national du développement professionnel continu de chacune des disciplines concernées (médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes, kinés, podologues...).

Ordre national des podologues



Rappel historique et références légales

Evaluation des pratiques professionnelles

Une obligation déontologique

- ▶ Décret N°2007-1541 du 26 octobre 2007 portant code de déontologie des pédicures-podologues.
- ▶ Article R. 4322-38 - *Tout pédicure-podologue doit entretenir et perfectionner ses connaissances notamment en participant à des actions de formation continue et à des actions d'évaluation des compétences et pratiques professionnelles telles que prévues à l'article L. 4382-1.*

Ordre national des pédicures-podologues

Rappel historique et références légales

Evaluation des pratiques professionnelles

Selon quelle organisation :

Article L4322-10 du CSP - Loi n° 2004-806 du 9 août 2004

- ▶ *Le conseil régional organise des actions d'évaluation des pratiques professionnelles en liaison avec le conseil national de l'ordre et avec la Haute Autorité de santé qui élabore ou valide les méthodes et les référentiels d'évaluation. Pour l'exercice de cette mission, le conseil régional a recours à des professionnels habilités à cet effet par la Haute Autorité de santé. Les professionnels habilités procèdent à la demande des professionnels intéressés à des évaluations individuelles ou collectives des pratiques.*

Ordre national des pédicures-podologues

Rappel historique et références légales

Evaluation des pratiques professionnelles

Selon quelle organisation :

Loi HPST - Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 - Art. L. 4382-1 :

- ▶ L'ONPP travaille, en concertation avec les services du ministère de la santé, depuis plusieurs mois déjà, à la création de cette instance - « le conseil national du développement professionnel en pédicurie-podologie »

Ordre national des pédicures-podologues

La convention HAS / ONPP

Evaluation des pratiques professionnelles

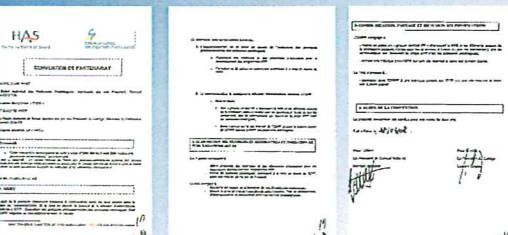
- ▶ Signée le 18 septembre 2008 au siège de la HAS



Ordre national des pédicures-podologues

La convention HAS / ONPP

Evaluation des pratiques professionnelles



Ordre national des pédicures-podologues

La convention HAS / ONPP

Evaluation des pratiques professionnelles

- ▶ La mise en œuvre de l'expérimentation de l'EPP :
- ▶ La formation d'une vingtaine de pédicures-podologues « les facilitateurs »
- ▶ l'élaboration de méthodes et de référentiels d'évaluation pour le développement de programmes d'EPP.
- ▶ la communication et la diffusion de l'information relative à cette démarche

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Réunion.....
Date.....

Les différents acteurs

S

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Les différents acteurs de l'EPP

► **LA HAS**

- définit les modalités de l'évaluation des pratiques professionnelles.
- forme les 22 pédicures-podologues dits « facilitateurs » à ses méthodes.
- aide à construire les outils et référentiels qui serviront à la mise en œuvre de l'EPP en régions.
- conseille les « facilitateurs » qui accompagnent leurs confrères dans la démarche,
- contrôle et évalue le dispositif.

S

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

La HAS ?

► HAS pour Haute Autorité de santé

- Institution publique indépendante à caractère scientifique créée par la loi du 13 août 2004
- 410 collaborateurs, 34 chargés de mission régionaux en évaluation et plus de 3 000 experts
- Budget : 66,2 millions d'euros en 2008

S

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

La HAS ?

► **Double mission : à ce jour...**

- Aider les professionnels de santé dans l'amélioration continue de leur pratique clinique pour prodiguer des soins plus efficaces, plus sûrs et plus efficaces.
- Accompagner la décision publique pour optimiser la gestion du panier des biens et des services médicaux remboursables et préserver ainsi de façon durable le financement solidaire et équitable de notre système de santé..
- La loi HPST apportera des changements

S

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

La HAS ?

► **Domaines d'intervention : à ce jour....**

- Évaluation du service médical et de l'amélioration du service médical rendu par les médicaments, dispositifs médicaux, et actes professionnels pris en charge par l'assurance maladie.
- Évaluation économique et de santé publique.
- Élaboration de recommandations professionnelles et de guides de prise en charge des affections de longue durée.
- Certification des établissements de santé.

S

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

La HAS ?

► **Domaines d'intervention (suite) :**

- Évaluation des pratiques professionnelles et accréditation des médecins et des équipes médicales des disciplines porteuses de risques.
- Amélioration de la qualité de l'information médicale : certification de la visite médicale, des sites e-santé, et des logiciels d'aide à la prescription.

S

Ordre national des pédicures-podologues

Les différents acteurs de l'EPP

Le CNOPP

- organise la mise en œuvre de l'EPP au plan national, il est en charge de la coordination des actions, de leur répartition dans les régions et de leur financement.

Ordre national des pédicures-podologues



Les différents acteurs de l'EPP

Les CROPP

- organisent des actions d'évaluation des pratiques professionnelles au plan régional en liaison avec le CNOPP et la HAS. Avec leur « délégué régional EPP », ils assurent le bon déroulement organisationnel et logistique de ces démarches.

Ordre national des pédicures-podologues



Les différents acteurs de l'EPP

Les Facilitateurs

- Formés par la HAS, ceux sont des pédicures-podologues en exercice avec activité libérale prédominante.
- Ils accompagnent les pédicures-podologues dans la mise en œuvre de leur EPP
- Ils sont missionnés par l'Ordre national des pédicures-podologues et procèdent à la demande des professionnels intéressés à des évaluations individuelles ou collectives des pratiques.

Ordre national des pédicures-podologues



Recrutements des facilitateurs

- Sous la responsabilité de la HAS
- Délégué au CNOPP
- Appel à candidatures paru dans le « repères » d'octobre avec délai de réponse avant le 3-11-2008
- 40 candidatures examinées en commission formation le 6-11-2008 à partir d'une grille d'évaluation

Ordre national des pédicures-podologues



Recrutements des facilitateurs

Les critères requis :

- Avoir un exercice de préférence libéral, avec une expérience d'au moins 5 ans
- Avoir montré un intérêt pour l'amélioration des pratiques ou les démarches de qualité, à travers des expériences, réalisations, acquis de formation ou initiative individuelle

Ordre national des pédicures-podologues



Recrutements des facilitateurs

Les critères d'exclusion :

- Il est préférable que le candidat
 - N'ait pas de mandat électif ordinal (national ou régional) ou du moins qu'il ne soit pas « ordinairement » impliqué dans la mise en place de l'EPP
 - Ne soit pas en responsabilité auprès d'un organisme ou de fonds de gestion de formation continue

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Réunion.....
Date.....

Principes de l'EPP

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Quels sont les principes fondamentaux de l'EPP ?

- ▶ A travers l'EPP, les praticiens observent et analysent leurs données réelles de pratique et non pas leurs connaissances ou leurs savoirs, ni même leurs déclarations d'intentions.
- ▶ Ce travail d'analyse ne doit se conduire qu'en comparaison avec un référentiel.
- ▶ Les professionnels de santé engagés dans une démarche d'EPP doivent recourir à une méthode formalisée et validée, méthodes et outils proposés par la Haute Autorité de santé.

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Quels sont les principes fondamentaux de l'EPP ? (suite...)

- ▶ Cette démarche d'analyse, conduite par un professionnel seul ou en groupe, doit solliciter à un instant donné l'aide d'un regard extérieur dont le rôle est de garantir le respect de ces principes et de constater la validité et l'efficacité de la méthode employée.
- ▶ L'évaluation n'est pas une fin en soi. Chaque démarche d'EPP doit se conclure par la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des pratiques.

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

EPP et Formation continue ?

- ▶ une même finalité d'amélioration de la qualité des soins et du service rendu au patient mais des voies complémentaires :
- ▶ La FC privilégie une approche davantage pédagogique, fondée sur l'acquisition de nouvelles connaissances/compétences ;
- ▶ L'EPP privilégie une approche davantage clinique et professionnelle, fondée sur l'analyse des données de l'activité.

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

EPP / FC = un cycle

- ▶ Les deux se complètent car le plus souvent, un programme d'EPP va mettre en évidence des besoins de formation dont l'impact sur les pratiques ultérieures sera vérifié avec un nouveau programme EPP...

Ordre national des pédicures-podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Le DPC détrône FMC et EPP

- ▶ Pour l'avenir, le développement professionnel continu (DPC) a pour objectifs l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Ordre national des pédicures-podologues



L'EPP est :

- Une démarche volontaire, basée sur la conscience de chacun dans l'intérêt
 - de « poursuivre » sa formation
 - d'intégrer dans sa pratique des données nouvelles
 - d'adapter régulièrement son savoir-faire
- Une évaluation formative c'est-à-dire un processus dynamique, conduisant à l'amélioration continue.

Ordre national des podologues

**L'EPP n'est pas :**

- Une affaire de bureaucrates et de techniciens
- Sanctionnante
- Elle ne juge pas les techniques employées mais permet une réflexion sur l'efficacité de celles-ci.
- Pas un classement des « bons et des mauvais » podologues, car chacun est responsable de son auto-évaluation en tout anonymat.
- Elle n'est pas une évaluation normative

Ordre national des podologues

**Les leviers**

- Envie de progresser dans ses connaissances,
- Désir d'améliorer sa pratique, de mieux soigner
- Besoin de reconnaissance (pairs, autres paramédicaux, patients, médecins)
- Envie de coopérer avec des confrères, de rompre son isolement professionnel
- Sécurité contre les recours
- EPP : formation gratuite, FC payante (mais prise en charge FIFPL pour certaines)
- Auto évaluation, pas de « contrôle »
- Anonymisation des questionnaires
- ...

Ordre national des podologues

**Les obstacles**

- Partage d'informations limité (isolement du professionnel libéral)
- Crainte d'un dispositif de contrôle ou de maîtrise des dépenses
- Crainte de remise en cause de sa pratique (résistance au changement)
- Manque de temps
- Crainte d'une normalisation excessive
- Formation à la démarche qualité et information peu développées
- Documentation scientifique peu accessible
- ...

Ordre national des podologues



Réunion.....
Date.....

Concrètement ?

Ordre national des podologues

**Les arguments pratiques**

Comment procéder pour se porter volontaire :

- Les actions en régions commenceront début 2010
- Vous pouvez dès le 1^{er} octobre 09 vous porter volontaires
 - il suffit de télécharger sur le site de l'ONPP la fiche d'inscription et de la renvoyer complétée par courrier ou de préférence par mail au Conseil régional de l'Ordre des podologues dont on relève (adresses disponibles sur les pages régionales du site Internet www.onpp.fr)

Ordre national des podologues



Evaluation des pratiques professionnelles

Les arguments pratiques

Comment procéder pour se porter volontaire (suite) :

- La demande sera ensuite transmise au Conseil national et au facilitateur en activité sur la région concernée. Dans un deuxième temps, les groupes seront constitués en fonction du nombre de demandes et des thématiques d'évaluation choisies parmi celles proposées..

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

	Pédicure-podologue libéral	Pédicure-podologue salarié
Mon mode d'exercice	En cabinet	En établissement de santé
A qui dois-je m'adresser pour m'engager ?	Au conseil régional de l'Ordre dont je dépends	
Avec qui vais-je réaliser mon EPP ?	Avec un organisme agréé par la HAS (de type réseau de santé) Avec la facilitateur formé par la HAS mandaté par le CNOPP	Avec un organisme agréé par la HAS (de type réseau de santé) Avec le facilitateur formé par la HAS mandaté par le CNOPP Avec mon équipe dans le cadre de la certification
A l'issue d'une EPP quelle preuve dois-je conserver	L'attestation ou certificat délivré par l'organisme agréé ou par le CNOPP	L'attestation ou certificat délivré par l'organisme agréé ou par le CNOPP ou par la CME

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Les thèmes d'évaluation

- Sur quels thèmes s'évaluer ?
 - Hygiène des soins en cabinet
 - Hygiène des locaux
 - Pied du sujet âgé : utilisation de la fiche bilan
 - Dossier du patient en pédicurie-podologie
 - Avis podologique sur une gonalgie

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Hygiène des soins en cabinet

- Recommandations ou référentiels existants
- Choix du thème
- Objectifs
- Méthodes d'évaluation

A compléter en se référant à la fiche des invariants.....

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Hygiène des locaux

- Référentiels existants
- Choix du thème
- Objectifs
- Méthodes d'évaluation

A compléter en se référant à la fiche des invariants.....

Ordre national des pédicures-podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Pied du sujet âgé

- Référentiels existants
- Choix du thème
- Objectifs
- Méthodes d'évaluation

A compléter en se référant à la fiche des invariants.....

Ordre national des pédicures-podologues

Dossier du patient

- Référentiels existants
- Choix du thème
- Objectifs
- Méthodes d'évaluation

A compléter en se référant à la fiche des invariants....

Ordre national des podologues

Avis podologique sur une gonalgie

- Référentiels existants
- Choix du thème
- Objectifs
- Méthodes d'évaluation

A compléter en se référant à la fiche des invariants....

Ordre national des podologues

Comment s'évaluer ?

Le diagramme illustre un cycle continu d'évaluation (EPP) avec les étapes suivantes :

- Top :** Dire ce que l'on va faire (Plan)
- Top droite :** Références scientifiques de la pratique souhaitée (Plan)
- Droite :** Pratique professionnelle réelle (Do)
- Bas droite :** Faire ce que l'on dit
- Bas :** Vérifier ce que l'on fait
- Bas gauche :** Mesures pour évaluer la pratique (Check)
- Gauche :** Actions d'améliorations (Act)
- Top gauche :** Faire mieux

Ordre national des podologues

Les méthodes d'évaluation

Des méthodes :

- l'audit clinique
- La revue de pertinence des soins (RPS),
- la revue de mortalité et de morbidité (RMM).

Des modes organisationnels :

- les groupes d'analyses de pratiques entre pairs (« Peer groups »),
- les réseaux de santé

► Pour s'évaluer, le podologue-podologue ne doit pas forcément recourir à chacune de ces méthodes ou modes organisationnels. Le choix est facteur de la pratique évaluée et du contexte même de l'évaluation.

Ordre national des podologues

Les arguments pratiques

- Combien de temps cela va me prendre ?
 - Au total, un cycle continu d'EPP étalement sur une année mobilisera un professionnel durant deux à six réunions et entre les réunions durant quelques heures pour recueillir des données ou observer sa pratique.

Ordre national des podologues

Les arguments pratiques

- Pour quel profit ?
 - Le droit d'afficher mon attestation dans mon cabinet et dans la salle d'attente, ou sur mon site Internet (validé par mon CROPP).
 - Un retour sur ma pratique qui me rassure, qui rassure mes patients et certaine manière qui me protège !
 - A terme, l'obtention de 100 crédits au titre de l'EPP pour satisfaire à mon obligation de formation. (sous réserve de changements avec la loi HPST)
 - L'enrichissement de mon portfolio.

Ordre national des podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Les arguments pratiques

- ▶ Pour quel profit ?
- ▶ L'EPP permet de « structurer » sa carrière professionnelle
- ▶ De définir ses priorités d'amélioration de manière plus objective à partir de données issues de sa pratique,
- ▶ Elle trace la route du développement professionnel continu

Ordre national des podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Barème FMC (URML Bretagne)

Catégorie	FORMATIONS	MODALITÉS	CRÉDITS
1	Présentielles (présence requise) délivrées par organismes agréés	<ul style="list-style-type: none"> > Une soirée ou une ½ journée > Une journée > Un séminaire de 2 jours 	<ul style="list-style-type: none"> > 4 crédits > 8 crédits > 16 crédits
2	Individuelles et/ou à distance utilisant tout support matériel ou électronique	<ul style="list-style-type: none"> > CD Rom ou DVD > Acquisition d'un livre ou abonnement à une revue > Revue de formation correspondant à des critères de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> > au prorata du temps passé > 2 crédits / an (jusqu'à 10 crédits / 5 ans) > 4 crédits / an (jusqu'à 40 crédits / 5 ans)
3	Situations professionnelles formatives	<ul style="list-style-type: none"> > Mission d'intérêt général (qualité, recherche, formation, prévention), y compris éventives dans des structures organisées. > Activités de formateur, Participation à des jurys > Travaux de recherches, publications 	<ul style="list-style-type: none"> > au prorata du temps passé > 50 crédits par groupe > Maximum 100 crédits
4	Evaluation des pratiques professionnelles (EPP)	<ul style="list-style-type: none"> > Tout type d'EPP réalisé auprès de l'URML ou d'un organisme agréé par la HAS 	<ul style="list-style-type: none"> > OBLIGATOIRE > 100 crédits

Ordre national des podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Conclusion

- ▶ L'EPP offre une chance à notre profession, tant en interne qu'à l'externe : améliorer ses pratiques au quotidien, et s'ouvrir pour partager et échanger avec les autres métiers de la santé.
- ▶ Comme dans les grands moments de l'existence, à l'heure des choix, en cette période d'expérimentation, il est important de prendre son destin en main : en adoptant librement un dispositif par ailleurs imposé aux médecins, ne nous donnons-nous pas les moyens d'en maîtriser son institutionnalisation programmée ?

Ordre national des podologues

Evaluation des pratiques professionnelles

Conclusion

- ▶ S'engager maintenant dans la voie de l'EPP nous laisse maître d'ajuster ses contours à nos besoins et à nos spécificités.

Soyons ambitieux sans nous perdre !

Ordre national des podologues

**COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES,
ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

Programme EPP N°.....

Réunion N° 1

Date : .../.../20...

Heure : de / à /

Lieu :

Intitulé du programme :

Région :

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

	NOM	Prénom	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES, ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Compte rendu de réunion¹

Programme EPP N°

Réunion N° 1

Intitulé du programme :

Secrétaire de séance :

Région :

Date de la réunion : .../.../20...

Lieu de la réunion :

Heure de début :

Heure de fin :

¹ Pour chaque réunion il est désigné un secrétaire de séance qui rédige le compte rendu à la fin de la réunion, résumant les problèmes posés et les réponses apportées par le groupe, les références (+/- gradées), les prises de décisions consensuelles.

COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES, ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Fiche de synthèse⁶ du programme EPP N°.....

Région :

Période : .../.../20... au / 20...

I - PRÉSENTATION DE L'ACTION OU PROGRAMME EPP (à remplir par le facilitateur)

Intitulé du programme EPP :

Facilitateur responsable du programme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Portable:

E-mail :

Liste des podologues engagés dans le programme :

Critères de choix de l'EPP :

- Fréquence de la pratique évaluée Existence d'une marge d'amélioration
 Risque particulier de la pratique Priorité de santé publique
 Cohérence avec les recommandations des sociétés savantes de la spécialité
 Autre (préciser) :

Commentaires :

⁶ A compléter par le facilitateur

**COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES,
ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

Fiche de synthèse du programme EPP N°

Région : Période : .../.../20... au / 20...

II - DESCRIPTION DE L'ACTION ET DU PROGRAMME EPP

Objectifs du programme :

Méthode retenue : (audit clinique, chemin clinique, groupe d'analyse de pratiques entre pairs, revue de mortalité-morbidité, réseau de santé...)

Principales références et/ou recommandations utilisées :

Calendrier de réalisation :

Date de début :/ /20.....

Durée :

Description de l'organisation du programme : (organisation du projet, modalités de recueil des données, modalités d'analyse et de production des résultats)

Description de l'organisation des AC, CC, RMM, GAPP, RS :

COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES, ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Fiche de synthèse du programme EPP N°

Région : Période : .../.../20.... Au /..... / 20...

Résultats obtenus : (Respect de la périodicité définie, taux de participation des participants, nombre de dossiers analysés...)

Points forts :

Points à améliorer :

Actions d'amélioration mises en œuvre :

Modalités de suivi des actions d'amélioration et de réévaluation :

Actions de communication : (en interne ou externe, partage d'expérience, publication)

Envoyer cette fiche de synthèse complétée à la déléguée nationale EPP (ONPP 116 rue de la convention 75015 PARIS) accompagnée pour chaque podologue impliqué dans le programme EPP, d'une fiche de synthèse individuelle remplie par ses soins.

**COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES,
ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

**Fiche d'individuelle de synthèse sur son engagement dans la démarche EPP⁷
(à remplir en fin de programme par chaque participant)**

Programme N°.....

Région : Période : .../.../20... au /.... / 20...

Vos coordonnées :

NOM : Prénom : N° inscription ordre :
Adresse : Code : Ville :
Tél : Portable : E-mail :

Intitulé du programme EPP :

Votre participation :

		Commentaires
1	Avez-vous été Secrétaire de séance ?	
2	Avez-vous effectué des : Recueil des données et/ou revue de dossiers et/ou recherche de bibliographie	
3	Analyse des données et/ou analyse des causes et/ou présentation de dossiers	
4	Mise en place d'actions d'amélioration	
5	Application des actions d'amélioration	
6	Suivi des actions d'amélioration	
7	Autre : (préciser)	

⁷ Fiche à compléter par chaque professionnel et à retourner complétée au CNOPP.

COMMISSION FORMATIONS, COMPÉTENCES, ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Fiche d'individuelle de synthèse sur son engagement dans la démarche EPP⁸

Programme N°.....

Région : Période : .../.../20... au /.... / 20...

L'apport de la démarche EPP :

Qu'est ce que le programme vous a apporté :

- En terme d'amélioration des pratiques professionnelles ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rien	Peu	Assez	Beaucoup

9

- En terme d'amélioration de l'organisation des soins ? (réseaux)

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rien	Peu	Assez	Beaucoup

10

- En terme d'utilité pour le patient ?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rien	Peu	Assez	Beaucoup

11

Votre appréciation de la démarche EPP :

Quels sont les principaux points de satisfaction ?

Commentaires ¹²:

Pensez vous que la méthode puisse être améliorée ? Comment ?

Commentaires ¹³:

⁸ Fiche à compléter par chaque professionnel et à retourner complétée au CNOPP.